



AVIS DE RÈGLE LOCALE

L'ÉTABLISSEMENT DE :

CA-CDSS-002 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette*

CA-COS-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*

CA-DI-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur le démarchage*

CA-PR-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*

CA-RE-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur les agents immobiliers*

CA-AU-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur les licences d'encanteurs*

CA-COM-001 sur les droits exigibles relatifs à la *Loi sur les commissaires à la prestation des serments*

Le 27 juillet 2022, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a donné son consentement à l'établissement des règles locales énoncées ci-dessus, lesquelles entreront en vigueur le 1 septembre 2022.